

Le transfert des salariés au 1^{er} Avril 2017

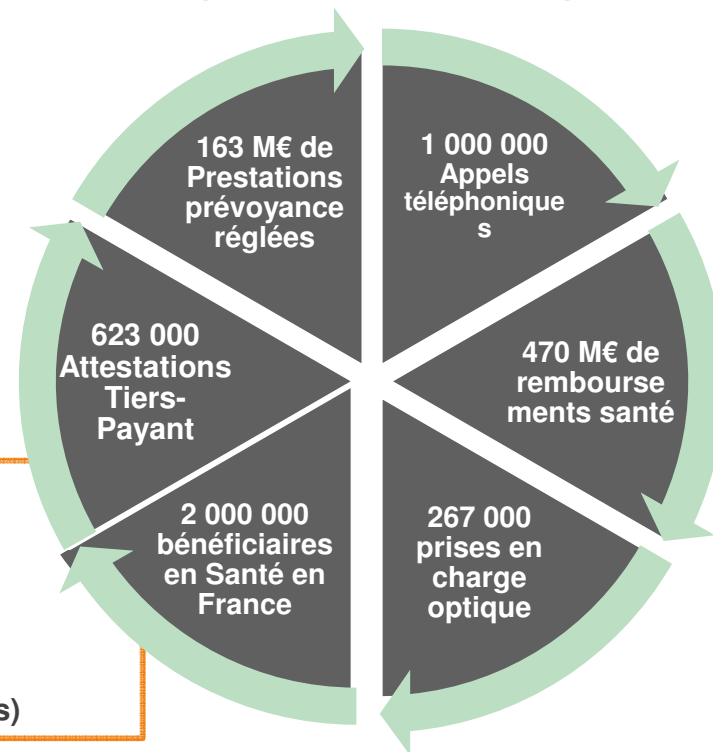


LES ÉQUIPES



L'intégralité des prestations de gestion réalisée en France

L'ACTIVITÉ ANNUELLE



A Noter

2M de bénéficiaires depuis le 1^{er} janvier 2016 (intérimaires Santé)
Ouverture d'une nouvelle plateforme de gestion (Reims)

SATISFACTION

- Un taux de satisfaction de nos clients de **91,8 %**

CERTIFICATION

- Une certification ISO 9001 acquise depuis 15 ans

RÉGLEMENTATION

- Gestion conforme Solvabilité 2
- Une équipe juridique dédiée et spécialisée



Les prochaines étapes vers le transfert au 1^{er} Avril 2017

1 - Réunion de présentation
« commission frais de santé prévoyance 22.02 »



3 - Affiliation
via le fichier de l'ancien gestionnaire



5 - Réception des cartes de Tiers payant
AFFILIATION
auprès de VIVINTER

2 - Communication aux salariés



4 - Permanences téléphoniques



1^{er} Avril 2017

Les prochaines étapes vers le transfert au 1^{er} Avril 2017

1 - Réunion de présentation
« commission frais de santé prévoyance 22.02 »



3 - Affiliation
via le fichier de l'ancien gestionnaire



5 - Réception des cartes de Tiers payant
AFFILIATION
auprès de VIVINTER

2 - Communication aux salariés



4 - Permanences téléphoniques



1^{er} Avril 2017

La communication



DARTY

Titre, Prénom Nom
Adresse
Adresse
Code postal Ville
Ivry sur Seine, le 1er mars 2017

Objet : VIVINTER, votre nouveau centre de gestion au 1er avril 2017

Bonjour,

Comme convenu, voici le second volet de communication vous précisant les démarches à suivre pour assurer votre transfert chez Vivinter.

Pour rappel, à partir du 1^{er} avril 2017, Vivinter, le centre de gestion de ~~Siac~~ Saint Honoré, deviendra le gestionnaire unique des régimes frais de santé et prévoyance, pour l'ensemble des salariés du Groupe FNAC DARTY. Vivinter vous accompagnera au quotidien sur les sujets de la santé et de la prévoyance, et procédera à vos remboursements.

Vous avez pu visiter votre mini-site d'information. Désormais, à partir du 8 mars 2017, vous pouvez découvrir les modalités pratiques pour vous affilier en ligne et recevoir votre nouvelle carte de tiers-payant 2017.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Bien cordialement,

Xavier ~~Vercelleto~~
Directeur Rémunération & SIRH

POUR RAPPEL - CE QUI NE CHANGE PAS AU 1^{ER} AVRIL 2017

✓ **Mes garanties**

Vos garanties santé et prévoyance actuelles restent les mêmes. Retrouvez les sur votre « mini-site » dédié.



❑ Un courrier adressé aux salariés Darty

❑ Cette communication présente :

- *Le principe de l'affiliation via le fichier de l'ancien gestionnaire*
- *Le rappel du maintien des garanties*
- *La nouvelle tarification*
- *L'information de la mise en place d'un Mini site dédié qui inclut notamment un question – réponse*

Les prochaines étapes vers le transfert au 1^{er} Avril 2017

1 - Réunion de présentation
« commission frais de santé prévoyance 22.02 »



3 - Affiliation
via le fichier
de l'ancien
gestionnaire

5 - Réception
des cartes de
Tiers payant
AFFILIATION
auprès de
VIVINTER

2 -
Communication
aux salariés



4 -
Permanences
téléphoniques



1^{er} Avril 2017

Affiliation via le fichier de l'ancien gestionnaire

Pour les salariés présents dans le fichier de l'ancien gestionnaire (à fin janvier) :

- Une communication papier sera adressée au salarié confirmant le transfert vers Vivinter au 1^{er} avril.
- Aucune démarche particulière ne sera demandée.
- Un mini site d'information sera mis à disposition.

Pour les salariés embauchés sur Février et jusqu'au 28/02 non présents dans le fichier de l'ancien gestionnaire :

- Une communication papier sera adressée au salarié confirmant le transfert vers VIVINTER au 1^{er} avril et **expliquant les démarches à suivre.**
- Un Bulletin Individuel d'Affiliation devra être complété et adressé par mail à VIVINTER accompagné des attestations de droits Sécurité sociale (fnacdartyaffiliations@vivinter.fr)
- Un mini site d'information sera mis à disposition.

Pour les salariés embauchés à compter du 1^{er} Mars 2017

- Affiliation directement auprès de VIVINTER.
- Un Bulletin Individuel d'Affiliation sera remis à l'embauche et devra être complété et adressé par mail à VIVINTER accompagné des attestations de droits Sécurité sociale (fnacdartyaffiliations@vivinter.fr)

Les prochaines étapes vers le transfert au 1^{er} Avril 2017

1 - Réunion de présentation
« commission frais de santé prévoyance 22.02 »



3 - Affiliation
via le fichier de l'ancien gestionnaire



5 - Réception des cartes de Tiers payant
AFFILIATION auprès de VIVINTER

2 - Communication aux salariés



4 - Permanences téléphoniques



1^{er} Avril 2017

Les prochaines étapes vers le transfert au 1^{er} Avril 2017

1 - Réunion de présentation
« commission frais de santé prévoyance 22.02 »



3 - Affiliation
via le fichier de l'ancien gestionnaire



5 - Réception des cartes de Tiers payant
AFFILIATION
auprès de VIVINTER

1^{er} Avril 2017

2 - Communication aux salariés



4 - Permanences téléphoniques

